

Sommaire des commentaires reçus après la consultation publique

Projet QC-2024-01
Réponses aux commentaires reçus pendant la période de consultation

Janvier 2024

Ce document est une synthèse des commentaires présentés par les entités, tels qu'ils ont été reçus et dans la langue et selon la rédaction utilisée par celles-ci pendant la période de consultation portant sur le projet QC-2024-01.

Document visé	Section visée	Commentaire	Entité	Réponse du coordonnateur de la fiabilité
		RTA n'a pas de commentaire.	RTA	Le Coordonnateur remercie l'entité pour sa participation à la consultation publique.
		<p>HQ appuie fortement le retrait des deux exigences proposées, car il va de soi qu'un TSP ne pourra afficher plus qu'il ne peut vendre et il ne peut vendre plus que le SOL qui sera appliqué par le TOP. Et si jamais le TSP le fait, l'enjeu en est un commercial pour le TSP, et non de fiabilité, car le TOP n'est pas soustrait de ses obligations de fiabilité de respecter les SOL.</p> <p>Vous indiquez dans la documentation que la Régie demande " d'avoir une mise en vigueur le premier jour d'un trimestre civil avec un délai minimal de 60 jours entre la date d'adoption et l'entrée en vigueur d'une norme." Bien que ceci soit tout à fait raisonnable pour une "entrée en vigueur" d'une norme, dans le cas de retrait d'exigences qui sont superflues, HQ propose un retrait immédiat après l'adoption ou encore le premier jour du trimestre civil suivant l'adoption. De plus, en appui à cette demande, je soulève que ces retraits d'exigences ne visent que les entités TSP qui sont seulement au nombre de deux au Québec à savoir HQ et CRT. Si ces deux entités sont en faveur du retrait immédiat, cela ne devrait léser personne.</p>	HQ	Le Coordonnateur remercie l'entité pour sa participation à la consultation publique. Le Coordonnateur ajustera la documentation en y indiquant une date de retrait des normes dès l'adoption par la Régie.
		CRT est en accord avec le retrait des exigences et propose un retrait immédiat des normes suivant la décision de la Régie.	CRT	Le Coordonnateur remercie l'entité pour sa participation à la consultation publique.